



# chèque-cadeau de **50%**

Sans appel de service, Corbeil partage le coût de votre plan de protection\*.

\* Voir détails au verso.

DATE \_\_\_\_\_

PAYEZ À L'ORDRE DE \_\_\_\_\_

\$

100 DOLLARS

PAR CORBEIL ELECTROMÉNAGERS

NO DE CONTRAT \_\_\_\_\_ 343453

**CORBEIL**  
ÉLECTROMÉNAGERS

Ceci n'est pas un chèque, il n'est ni monnayable ni échangeable. Si le détenteur d'un Plan de Protection n'a fait AUCUN appel de service (pour tous les appareils inclus dans le Plan de Protection acheté), Corbeil appliquera 50 % de la valeur du Plan de Protection sur un nouvel achat chez Corbeil. Valeur minimale unitaire de 500\$. Le détenteur du Plan de Protection doit réclamer la remise de 50 % dans les 30 jours suivant la date d'expiration du Plan de Protection. Dans le cas d'un Plan de Protection regroupant plusieurs appareils (combo), la remise se fera au prorata du nombre d'appareils inclus dans le Plan de Protection. L'achat doit être fait au même endroit où l'achat original a été fait.

Exemple :

Plan de Protection couvrant 4 appareils, prime de 400\$ (prix à titre d'exemple seulement) :

4 appareils / 400\$ = 100\$ par appareil

100\$ X 50 % = 50\$ de remise par nouvel appareil acheté

Ainsi, dans cet exemple :

Achat de 4 nouveaux appareils : 4 X 50\$ = 200\$ de remise

Achat de 3 nouveaux appareils : 3 X 50\$ = 150\$ de remise

Responsabilité exclusive aux détaillants Corbeil.

Achat de 2 nouveaux appareils : 2 x 50\$ = 100\$ de remise

Achat d'un nouvel appareil : 1 X 50\$ = 50\$ de remise

